**** 

**Appui au Renforcement de la Gouvernance du Secteur des Industries Extractives au Sénégal et en République du Congo**

**Termes de référence pour une mission d’Etude cartographie des mines artisanales au Sénégal (chaine de commercialisation, valeur économique)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre de la mission**  | *Réalisation d’une étude sur la cartographie commerciale actuelle de l’exploitation artisanale minière au Sénégal, en vue de documenter les discussions du GMP sur les exigences 4.1 et 6.3 de l’ITIE* |
| **Composante** | 2 - Renforcement de la transparence et de la gouvernance autour des industries extractives  |
| Activité | Prestation de service Etude cartographie de la mine artisanale et à petite échelle au Sénégal (chaine de commercialisation, valeur économique) |
| **Bénéficiaires** | Ministère des Mines et de la Géologie du Sénégal (Direction de l’Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle), le GMP du CN ITIE |

# **Contexte du projet**

Dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), le ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères a validé un financement pour renforcer la gouvernance des industries extractives au Sénégal et en République du Congo.

Ce projet FSPI s’inscrit dans l’engagement de la France à promouvoir les normes internationales reconnues en matière de transparence des industries extractives, notamment à travers l’Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE - https:/eiti.org/fr). Cette initiative, qui vise à faire progresser la transparence sur les paiements issus de l’exploitation des ressources naturelles et leur gestion responsable, constitue le premier standard international de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Elle regroupe, sur une base volontaire et tripartite, 55 Etats producteurs (dont 24 pays d’Afrique), 15 Etats de soutien, dont la France, plus de 80 sociétés extractives et quelques 700 organisations représentatives de la société civile.

Le Sénégal et la République du Congo mettent en œuvre l’Initiative ITIE depuis 2013 et 2014 respectivement. A ce jour, le Sénégal a obtenu sa troisième Validation de la mise en œuvre de la norme ITIE en septembre 2021. La République du Congo obtient sa deuxième Validation ITIE en mars 2023.

Ce projet FSPI Centrale doit permettre d’aider les autorités sénégalaises et de la République du Congo à répondre aux défis rencontrés par la mise en œuvre de l’ITIE et notamment la norme du standard de 2019.

La mise en œuvre du projet FSPI, prévu sur deux années, a été confiée à Expertise France. La période de mars 2023 à décembre 2023 marque la phase principale d’exécution du projet.

L’équipe responsable de la mise en œuvre du projet est composée de la manière suivante :

* 1 cheffe/coordonnatrice du projet (temps plein), basée à Paris, au siège d’Expertise France (au sein du pôle TGR) ;
* 1 assistante de projet basée à Paris (au sein du pôle TGR) ;
* 1 référent local basé à Dakar, Sénégal (expert national) ;
* 1 référent local basé à Brazzaville, République du Congo (expert national)

# **Objectifs du projet d’appui**

Le projet FSPI « Appui au renforcement de la gouvernance du secteur des industries extractives au Sénégal et en République du Congo » ambitionne le développement d’activités auprès de bénéficiaires locaux comme les Comités Nationaux ITIE qui pourront capitaliser et relayer les bonnes pratiques auprès des structures locales impliquées dans le processus de Validation d’un pays de mise en œuvre de l’ITIE, comme les Groupes Multipartites (GMP) ou les administrations concernées.

**2.1. Objectif principal du projet**

L’objectif global du projet est de renforcer la gouvernance du secteur des industries extractives au Sénégal et en République du Congo en améliorant la mise en œuvre de la norme ITIE et en renforçant la transparence et la gouvernance autour des industries extractives.

Le projet ambitionne l’atteinte de trois résultats principaux au niveau de chacun des pays :

1. Résultat 1 : état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l’ITIE et renforcement des capacités des membres des Groupes Multipartites ;
2. Résultat 2 : renforcement de la transparence dans le secteur extractif concernant : l’octroi des licences ; les exonérations fiscales ; l’information budgétaire ;
3. Résultat 3 : renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur et de la prise en compte des dimensions environnementales.

**2.2. Objectifs spécifiques du projet**

Les objectifs spécifiques sont décomposés en trois composantes destinées à apporter un appui spécifique et thématique aux bénéficiaires du projet :

La **composante 1** est dédiée à **l’appui à la mise en œuvre de la norme ITIE** au Sénégal et au Congo.

Il s’agira, d’une part (i) de dresser un état des lieux actualisé de l’état de mise en œuvre de la norme ITIE dans les deux pays (phase de diagnostic et identification des priorités d’intervention dans chacun des pays), et d’autre part (ii) de proposer un programme de renforcement des capacités des membres des Groupes Multipartites afin qu’ils soient en mesure d’assurer pleinement leur mandat.

La **composante 2** vise **le renforcement de la transparence et de la gouvernance autour des industries extractives**, dans les différents maillons jalonnant la gestion des industries extractives, allant des phases premières d’acquisition et d’octroi des licences à la publication des revenus provenant de l’exploitation et de l’extraction.

Il s’agira, d’une part (i) de renforcer la transparence en amont de la chaîne lors des phases d’octroi des licences et pour les exonérations fiscales qui peuvent être accordées en échange de concessions, et d’autre part (ii) de renforcer la transparence en aval, lors des présentations budgétaires faisant état des revenus extractifs afin que des projections économiques à moyen/long terme puissent être réalisées, et lors de l’intégration des revenus non comptabilisés dans le budget national.

La **composante 3** vise le **renforcement de l’intégration de la société civile et de l’impact environnemental dans la gouvernance** du secteur extractif.

Cette composante transversale s’articule autour de deux thématiques : (i) le renforcement de la participation et de l’intégration de la société civile dans la gouvernance du secteur extractif, à travers notamment des outils de sensibilisation et de vulgarisation des données du secteur ; (ii) le renforcement de la prise en compte des dimensions environnementale et climatique dans la gouvernance du secteur extractif.

**Bénéficiaires :**

Les entités visées sont essentiellement regroupées au sein des groupes multipartites du Sénégal et du Congo. Les bénéficiaires directs principaux seront les ministères sectoriels, tels que le ministère des hydrocarbures, ministère des industries minières, ministère de l’énergie et de l’hydraulique, ministère de l’économie, du plan, des statistiques et de l’intégration régionale au Congo, et le ministère du pétrole et des énergies, ministère des finances et du budget et le ministère des mines et de la géologie au Sénégal.

En complément des administrations centrales de ces deux pays, les entreprises et les organisations de la société civiles (OSC) membres des groupes multipartites seront également bénéficiaires directs du projet.

# **Termes de la mission d’expertise court-terme**

**Contexte et justification**

Le Comité National ITIE Sénégal, bénéficie d’un appui du Fonds de Soutien pour les Projets Innovants (FSPI) exécuté par Expertise France, et dont l’objectif est d’améliorer la gouvernance du secteur extractif et maintenir la bonne performance du Sénégal dans le cadre de la prochaine validation ITIE prévue en 2024. Les présents termes de référence portent sur la formulation documentée d’une approche pertinente permettant d’effectuer la cartographie commerciale du secteur de l’artisanat minier au Sénégal. Cette activité constitue une réponse à deux exigences de la norme ITIE.

**L’une est l’exigence 4.1,** qui enjoint aux pays mettant en œuvre l’initiative, de procéder à une publication exhaustive des revenus du secteur extractif. Dans la mise en œuvre de cette dernière, les groupes multipartites ont tendance à ne tenir compte que des entreprises qui rentrent dans le périmètre de conciliation, qui lui-même est bien circonscrit. Le fait pour les GMP de souvent trouver des consensus sur cette question ne signifie pas qu’il n’existe pas des défis. De nombreux revenus générés par des entreprises classées comme étant des acteurs de la petite mine, peuvent échapper à un seuil de matérialité qui minimisent la contribution de ces dernières.

**L’autre est l’exigence 6.3,** qui encourage les pays à publier les données sur la contribution du secteur extractif à l’économie du pays. Cette exigence est constituée des encouragements, mais lorsqu’un pays décide de la mettre en œuvre, la norme ITIE recommande que soit pris en compte les données sur l’Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE). Il est donc crucial pour les GMP de montrer comment cette question est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la norme.

* **L’EMAPE dans la mise en œuvre de l’ITIE**

Selon des analyses disponibles sur le site internet de l’ITIE, le secteur de l’exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) emploie près de 45 millions de personnes dans le monde et est la deuxième principale source de subsistance après l’agriculture. Les mineurs artisanaux produisent des quantités importantes de minéraux, notamment de l’or, des pierres précieuses de couleur, ainsi que des minéraux utilisés dans les technologies d’énergie propre et les produits électroniques. Cependant, le secteur reste principalement informel, ce qui rend difficile la collecte d'information sur l’échelle, la dynamique et l’économie de l’EMAPE. En conséquence, une grande partie de l’activité de l’EMAPE demeure non réglementée et la production peut être clandestine et échapper au contrôle ou à l’enregistrement officiel, augmentant ainsi les risques de corruption et de perte de revenus dans le secteur.

L'inclusion de l'EMAPE dans le champ d'application du rapportage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) permet aux pays d'améliorer l'accès public aux données sur l'exploitation minière artisanale, d'étayer le débat public, de limiter la contrebande et la corruption, et de renforcer les capacités à formaliser et à réglementer efficacement le secteur. Cela est particulièrement important dans les régions abritant des minéraux essentiels à la transition énergétique, où des cadres de gouvernance plus solides sont nécessaires pour soutenir l'approvisionnement responsable en minéraux dans une période de demande accrue.

* **Prise en compte du secteur dans la mise en œuvre de l’ITIE au Sénégal**

Dans le dernier rapport de Validation ITIE du Sénégal d’octobre 2021, il ressort que le pays a dépassé les attentes dans la mise en œuvre de l’exigence 6.3. Cette conclusion prend en compte le fait que le Rapport ITIE consacre une section à la production artisanale.

En effet la notion de mine artisanale revient dans le rapport sur plusieurs points. Toutefois le secteur est abordé dans une rubrique qui porte sur la contribution du secteur informel. Il existe pourtant des EMAPEs formelles, mais qui échappent à la consolidation, parce que leurs volumes d’activités sont juste en dessous du seuil de matérialité. Or leurs activités ont des impacts positifs et négatifs qu’il convient de documenter davantage.

Aussi l’étude la plus récente sur le secteur minier artisanal est celle effectuée[[1]](#footnote-1) par l’Agence Nationale des Statistiques et de Développement. Cette étude porte uniquement sur la production d’or et les volumes exportés. Une étude de la chaine de commercialisation requiert cependant une méthodologie différente, et qui pourra mieux documenter le débat sur une meilleure mise en œuvre de l’exigence 6.3 de la Norme prenant en compte une réflexion plus effective sur l’EMAPE.

Pour ce qui est de l’exigence 4.1, il est considéré au Sénégal d’avoir pleinement mis en œuvre cette exigence. Mais une fois encore il existe des opportunités à la rendre plus effective, en ouvrant les discussions sur un possible élargissement de la consolidation des revenus dans le secteur extractif. Ainsi, la cartographie de la chaîne de commercialisation de ce secteur est une composante essentielle en vue de renforcer la transparence et la collecte d'information.

Enfin, le Ministère sénégalais des Mines est désormais dotée d’une Direction l’Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle. Cela montre l’importance du secteur pour les décideurs, et la nécessité de leur fournir des orientations documentées sur la manière de faire participer cette Direction aux discussions du GMP.

**Objectifs et résultats**

Il est attendu de l’expert :

1. Sur la base des permis existants de présenter une répartition spatiale des activités de mine artisanales et de petites mines, ainsi que les données récentes de production.
2. Faire une analyse de la chaine de commercialisation de l’or et du phosphate issus des activités d’EMAPE
3. Identifier les défis, les écarts et les problèmes de transparence dans les deux secteurs.
4. Produire un rapport présentant une répartition géographique des activités de Mine artisanale et de petite mine, y compris des données détaillés sur les productions et la chaîne de commercialisation pour l’Or et le Phosphate.

**Livraison des résultats**

Il est attendu de l’expert qui sera retenu de respecter les attentes et le calendrier suivant qui s’étalera sur 4 mois:

**Phase 1 : Préparation (1 mois)**

* Revue de la documentation pertinente.
* Identification des parties prenantes clés et planification des entretiens.
* Élaboration d'un plan de travail détaillé et d'un calendrier des activités.
* Rapport de démarrage avec présentation de la méthodologie de collecte et d’analyse des données

**Phase 2 : Collecte de données (2 mois)**

* Réalisation des entretiens avec les parties prenantes.
* Visites sur le terrain pour observer les processus de commercialisation.
* Collecte et compilation des données.
* Analyse des données
* Production d’un rapport d’analyse préliminaires et des thèmes principaux à développer dans l’analyse finale

**Phase 3 : Analyse des données et rapport préliminaire (1 mois)**

* Analyse des données recueillies.
* Identification des tendances, des défis et des écarts.
* Élaboration de recommandations pour améliorer la gouvernance, la transparence et la collecte d'informations.
* Production d’un rapport pré final de la consultation

**Phase 4 : Rédaction et présentation du rapport final (1 mois)**

* Rédaction du rapport détaillé et à jour sur la cartographie sur le secteur de l’EMAPE au Sénégal, ainsi que les estimations de production et la chaîne de commercialisation de l’Or et du Phosphate par le secteur
* Préparation d'une présentation des résultats qui seront discutés lors d’un atelier avec le Comité National ITIE Sénégal et les autres parties prenantes concernées.

**Compétences de l’expert**

L’expert doit posséder un ensemble de compétences, de qualifications et d'expertise dans les domaines suivants :

1. Connaissance du secteur minier et extractif : Une compréhension approfondie du secteur minier et extractif, en particulier du secteur minier artisanal, est essentielle pour analyser et cartographier efficacement la chaîne de commercialisation.
2. Expérience en gouvernance et transparence : L'expert doit avoir une expérience avérée en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption, afin de proposer des recommandations pertinentes et réalistes pour améliorer ces aspects dans le secteur minier artisanal.
3. Maîtrise des normes ITIE : Une connaissance approfondie des normes ITIE, en particulier de l'Exigence 4.1, est nécessaire pour s'assurer que les recommandations sont conformes aux exigences de l'ITIE et contribuent à l'amélioration de la performance du Sénégal dans le cadre de la validation ITIE.
4. Compétences en recherche et en analyse : L'expert doit être capable de mener des recherches documentaires, d'effectuer des entretiens avec les parties prenantes et de collecter et analyser des données qualitatives et quantitatives pour identifier les tendances, les défis et les écarts dans le secteur minier artisanal.
5. Capacité à travailler avec diverses parties prenantes : L'expert doit être en mesure de travailler efficacement avec un large éventail de parties prenantes, y compris les représentants gouvernementaux, les organisations de la société civile, les acteurs du secteur minier artisanal et les partenaires techniques et financiers.
6. Excellentes compétences en communication : L'expert doit être capable de rédiger des rapports clairs et détaillés et de présenter les résultats et les recommandations de manière convaincante aux parties prenantes concernées.
7. Connaissance du contexte local : Une compréhension du contexte socio-économique, culturel et politique du Sénégal est importante pour adapter les approches et les recommandations aux réalités locales.
8. Langue : Une maîtrise du français, langue officielle du Sénégal, est indispensable pour mener des entretiens et rédiger des rapports. La connaissance de l'anglais et/ou de langues locales peut également être un atout pour faciliter la communication avec certaines parties prenantes.
9. Adaptabilité et flexibilité : L'expert doit être capable de s'adapter aux imprévus et de modifier son approche en fonction des besoins identifiés tout au long de la mission.

**Evaluation des Offres**

Les offres seront évaluées en fonction de la qualité globale de la proposition, de la pertinence de la méthodologie, de l'expérience et des compétences de l'expert, ainsi que du budget et des délais proposés.

Une attention particulière sera accordée aux offres qui démontrent une compréhension approfondie du contexte local/régional et qui proposent des approches novatrices pour aborder les défis de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier artisanal. 7 critères :

1. Compréhension des objectifs et de la portée de la mission : Les offres doivent démontrer une compréhension claire des objectifs, du contexte et de la portée de la mission. Les soumissionnaires doivent montrer qu'ils ont une vision claire de la manière dont ils aborderont le travail et qu'ils sont en mesure de répondre aux attentes.
2. Pertinence de la méthodologie proposée : Les offres doivent présenter une méthodologie solide et adaptée pour atteindre les objectifs de la mission. Cela comprend la manière dont les données seront collectées, analysées et présentées, ainsi que les approches pour travailler avec les différentes parties prenantes.
3. Qualifications et expérience de l'expert : Les offres doivent montrer que l'expert possède les qualifications, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien la mission, telles que décrites dans la section "Compétence de l'expert".
4. Plan de travail et calendrier : Les offres doivent inclure un plan de travail détaillé et un calendrier des activités, montrant comment la mission sera réalisée dans les délais impartis.
5. Capacité à respecter les délais et à gérer les imprévus : Les offres doivent démontrer que l'expert est capable de respecter les délais fixés pour la mission et de gérer les imprévus qui pourraient survenir en cours de route.
6. Budget : Les offres doivent présenter un budget réaliste et suffisamment détaillé, reflétant les coûts associés à la réalisation de la mission. Le budget inclura un nombre total de jours et un taux d’honoraire journalier, frais de déplacements, en adéquation avec la complexité de la mission et les compétences de l'expert.
7. Références et exemples de travaux antérieurs : Les offres doivent inclure des références de clients précédents et des exemples de travaux antérieurs similaires, démontrant la capacité de l'expert à mener des projets similaires avec succès.

**Conditions :**

La langue utilisée pour toutes les communications orales et écrites sera le français.

La validation des livrables sera effectuée par la Cheffe de de projet à Expertise France.

1. <http://anads.ansd.sn/index.php/catalog/153/related-materials> [↑](#footnote-ref-1)